

**Conseil municipal du  
16 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 du mois de mars, le conseil municipal de la commune d'Auberchicourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, conformément à la convocation adressée par Madame Marie- Hélène Leroy, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation : le 8 mars 2023

Etaient présents : Mesdames Leroy, Caron, Bétrancourt, Laudoux, Morel, Richard, Fleurquin, Glineur, Eickmayer, Silvert, Boleux.

Messieurs Baelus, Szatan, Fleury, Dessaint, Coquelle, Eve, Roche, Debaisieux, Sieradzki, Mroczkowski

Etaient excusés : Madame Lasselin (procuration à Mr Coquelle),  
Madame Thelliez (procuration à Mme Morel)  
Monsieur Dévenot (procuration à Mme Richard),  
Monsieur Jouvenet

Etait absent : Madame Lukowiak, Monsieur Feledy

Madame Le Maire propose de **nommer un secrétaire** de séance en la personne de :  
Madame RICHARD

Le compte – rendu du conseil municipal du 13 février 2023 est adopté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

**1. Compte de gestion du trésor public de l'année 2022**

Le compte de gestion de la commune a été établi par la Trésorerie.

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.618.907,81
Dépenses	- 3.393.425,16
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	225.482,65
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+554.306,80
On calcule le résultat de clôture	=779.789,45

SECTION D'	INVESTISSEMENT
recettes	1.023.482,08
Dépenses	- 2.029.681,11
Résultat de l'exercice (N)	- 1.006.199,03
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 2.015.407,63
On calcule le résultat de clôture	=1.009.208,60
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0

RAR en dépenses	298.524,79
Solde des RAR	- 298.524,79
Auto –financement de la section investissement	710.683,81

L'excédent de fonctionnement s'élève à 779.789,45€

L'excédent d'investissement s'élève à 1.009.208,60€

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice N-1 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la gestion régulière ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité vote le compte de gestion de l'exercice 2022.**

## 2. Compte administratif 2022

### Madame le Maire quitte la salle du conseil :

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par la commune, après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.618.907,81
Dépenses	- 3.393.425,16
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	225.482,65
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+554.306,80

On calcule le résultat de clôture	=779.789,45
-----------------------------------	-------------

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	1.023.482,08
Dépenses	- 2.029.681,11
Résultat de l'exercice (N)	-1.006.199,03
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 2.015.407,63
On calcule le résultat de clôture	=1.009.208,60
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	298.524,79
Solde des RAR	- 298.524,79
Auto –financement de la section investissement	710.683,81

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

➤ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif de la commune est en concordance avec le compte de gestion.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le compte administratif pour l'année 2022.**

### **3. Reprise définitive et affectation du résultat 2022**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de statuer sur la reprise définitive du résultat de l'année N-1

SECTION DE	FONCTIONNEMENT
Recettes	3.618.907,81
Dépenses	- 3.393.425,16
Résultat de l'exercice (N) excédentaire	225.482,65
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+554.306,80
On calcule le résultat de clôture	=779.789,45

SECTION D'	INVESTISSEMENT
Recettes	1.023.482,08
Dépenses	- 2.029.681,11
Résultat de l'exercice (N)	-1.006.199,03
On reporte le résultat antérieur (N-1) excédentaire	+ 2.015.407,63

On calcule le résultat de clôture	=1.009.208,60
Reste à réaliser en recettes (RAR)	0
RAR en dépenses	298.524,79
Solde des RAR	- 298.524,79
Auto –financement de la section investissement	710.683,81

L'excédent de fonctionnement s'élève à 779.789,45€

L'excédent d'investissement s'élève à 1.009.208,60€

Pour l'excédent de fonctionnement :

Est reporté en 2023 en recettes au compte 002 pour 679.789,45€.

Est affecté en section d'investissement au compte 1068 pour 100.000,00 €.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte la reprise définitive des résultats et l'affectation des résultats.**

#### **4. Budget 2023**

Madame le maire informe le conseil municipal le budget tel qu'il est proposé a été établi en respectant le Rapport d'Orientation Budgétaire de la séance du conseil municipal du 13 février 2023.

##### **Point A : budget**

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Pour la section de fonctionnement : 4.018.944,42€
- Pour la section d'investissement : 2.187.590,01€

Il a été établi en prenant en compte :

- La reprise définitive du résultat de l'année 2022, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 779.789,45€
- L'affectation en section d'investissement de 100.000€ au compte 1068.
- Evolution des dotations d'Etat: la DGF (dotation globale de fonctionnement) était de :
  - 804.077€ en 2015
  - 739.074€ en 2016
  - 695.399€ en 2017
  - 697.990€ en 2018
  - 701.244€ en 2019
  - 705.031€ en 2020
  - 712.268€ en 2021
  - 713.857€ en 2022
- Le maintien des actions dans le domaine social : avec le CCAS, l'accueil de loisirs, l'accueil des jeunes
- La prise en compte des besoins pour les 5 écoles
- Aucune augmentation des taux des recettes fiscales depuis 2011 :

**Rappel du vote des taux en 2022 :**

- **Taxe d'habitation : 21,43%**
- **Pour information le taux de la taxe d'habitation est figé compte tenu de la réforme**
- **REFORME POUR 2021: les communes intègrent dans leur taux celui de la taxe sur le foncier bâti perçu par le Département du Nord, soit 19,29%**
- **Taxe foncière sur le bâti : 28,59% +19,29% = 47,88%**

- **Taxe foncière sur le non bâti : 76,54%**

**Proposition du maintien des taux d'imposition pour 2023 à :**

**-21,43% pour la taxe d'habitation**

**-47,88% pour la taxe foncière sur le bâti**

**-76,54% pour la taxe foncière sur le non bâti**

**Point B : projets**

Ce budget a été établi en tenant compte des projets prévus lors du débat d'orientation budgétaire, notamment :

**PROJETS ET CONTRIBUTIONS POUR 2023**

- Entretien des espaces verts
- Entretien de la voirie
- Entretien de l'éclairage public
- Vérification des bâtiments et des extincteurs
- Contribution au SDIS : 145.414,65€ pour 2023 (137.199 € en 2022 et 131.012€ pour 2021)
- Ecoles :
  - Contribution pour la caisse des écoles
  - Une journée « classe verte » organisée pour les CM2

(en juin 2019 : coût total de 2.360€/ pas de journée en 2020 en raison du COVID/2.263€ en 2021/ 2.647€ en 2022)

- Associations :

Par délibération, il a été créé une participation de 15€ par enfant Auberchicourtois (de maternelle et primaire), inscrit au sein d'une association locale. Il est proposé de renouveler cette participation. (en 2021 : 1.110€ / en 2022 : 1.080€)

**Citoyenneté :**

Il est proposé:

- la formation aux gestes de secours pour les enfants de grande section des 3 écoles maternelles et les enfants des classes CM1 en école primaire
- le CUA 2023 : projet sur l'environnement pour 16.018€
- le renouvellement des quartiers d'été
- la bourse aux projets de vie
- l'achat de défibrillateurs

**EN INVESTISSEMENT :**

**RECETTES EN INVESTISSEMENT :**

Prévisions pour 2023	
Report excédent de 2022	1.009.208,60
FCTVA (fonds compensation TVA)	107.696,55
Taxe d'aménagement	30.000,00
Excédent de fonctionnement	100.000,00
Valeurs vénales (rétrocessions de voiries)	23.000,00
Subvention du Département	240.000,00
Remboursements des prêts communaux	1.000,00
Amortissements	176.684,86

Emprunt	500.000,00
TOTAL	2.187.590,01€

**TRAVAUX ET PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2023 :**

(Dont les RAR : restes à réalisés reportés sur 2023)

RAR :	
Cimetière du Sud :Colombarium / cavurnes : sté Granimond	11.760,00€
Ecole L.Michel-porte de secours : sté MMD	3.439,45€
Salle Coquelet- carrelage des vestiaires : sté Carrobat	51.401,20€
Salle Coquelet- faux plafonds : sté TCE	35.243,24€
Salle Coquelet- installation blocs : sté Devred	3.814,30€
Et éclairages	8.607,29€
Salle Coquelet – local coupe-feu : sté TCE	6.691,82€
Stade Lion- clôture béton : sté Ageval	11.237,00€
Logement rue Hugo-salle de bains : sté Pouget	3.784,00€
Salle coquelet-rénovation maitrise d’œuvre : sté ADI	2.314,62€
Salle Coquelet-menuiseries : sté TCE	14.896,04€
Salle Coquelet-couverture : sté Pouget	18.946,82€
Salle Coquelet-bureau d’étude : sté Dekra	2.340,00€
Rue du Calvaire-Travaux éclairage public :sté Devred	16.098,84€
	3.618,32€
Rue du Calvaire-bureau maitrise d’œuvre : sté ADI	810,00€
Avenue PJ Laurent-bureau maitrise d’œuvre : sté SG ingenierie	2.730,00€
Et rue Kopierre	2.184,00€
Rue de Masny-maitrise d’œuvre voirie	33.000,00€
Rues PJ Laurent et Kopierre - voirie	64.842,85€
Prêts communaux	765,00€
TOTAL RAR	333.768,03€
OUVERTURES DE CREDITS	
Remboursement des cautions reçues	2.000,00€
Concessions et droits- logiciel Berger Levrault	13.500,00€
Réfection escaliers-école PGDG	15.000,00€
Pose clôture Terenvi	2.584,80€
Matériel informatique	12.000,00€
Maitrise d’œuvre travaux salle Coquelet	37.668,00€
Travaux salle Coquelet(vestiaires/gradins)	250.000,00€
camion	30.000,00€
TOTAL	362.752,80€
Acquisitions de diverses parcelles	3.810,00€
Terrain rue de Flines	15.000€
Salle Coquelet-espaces verts	69.887,20€
Cimetière du sud-portail automatique : sté Terenvi	8.340,00€
Et colombarium	3.972,00€

	2.028,00€
Ascenseur mairie-ligne de secours :sté Thyssenkrup	3.630,41€
Salle Petit Paris-travaux	25.000,00€
Travaux divers	10.000,00€
Travaux divers	571.758,02€
Eglise-protection de vitraux	12.000,00€
Stade Lion-clôture : sté Ageval	2.000,00€
Commerce 48 rue Bernonville-chaudière :sté Pouget	12.197,91€
Travaux divers	50.000,00€
caméras	100.000,00€
Ecoles maternelles-mobilier	5.500,00€
Ecoles primaires-mobilier	6.500,00€
Mobilier divers	10.000,00€
Sèche-mains salles	1.560,00€
Ecole Maternelles	936,00€
primaires	1.248,00€
Panneaux élections	6.000,00€
Vitrine d'affichage	3.060,00€
Panneau sur ressorts publicitaire	300,00€
Taille haie	1.328,20€
défibrillateur	6.500,00€
Salle Coquelet - Travaux divers	30.000,00€
Prêts communaux	2.295,00€
Achat minibus	37.000€

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal :

- le projet de **budget primitif 2023**

**-et les taux d'imposition.**

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité adopte le budget primitif 2023 et les taux d'imposition comme définis ci-dessus.**

## **5. Subventions**

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions suivantes : Il est proposé le maintien des subventions pour l'année 2023.

Les associations suivantes ont sollicité une subvention de fonctionnement :

APF (association des paralysés de France)	31€
Association BCD bibliothèque	1.766€
Ostrevent Basket Ball	6.937€
Club des leus	424€
K'danse	306€
Le secours catholique	98€
Tour du chauffour	470€
USA	6.121€
GEA	408€
Harmonie	5.101€
Association des colombophiles	Pas de subvention : documents non transmis

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le paiement des subventions tels que définies ci-dessus et prend acte que l'association des colombophiles n'a pas transmis les documents.**

- Madame le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions exceptionnelles suivantes :
  - L'association des jardiniers du Mont de la Paix sollicite une subvention exceptionnelle de 110€
  - L'association AF Photo sollicite une subvention exceptionnelle pour l'animation sur le marché de Noël de décembre 2022 : il est proposé d'octroyer 120€
  - L'association de menuiserie sollicite une subvention. Il est proposé d'octroyer 200€.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise le versement des subventions mentionnées ci-dessus**

#### **SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LA COMMUNE :**

- Madame le Maire sollicite l'autorisation de demander une subvention d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) de transition pour la future chaudière du local communal situé 48 rue Bernonville. Le coût HT est de 12.462€.

#### **Département du Nord : ADVB 2023**

- Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2023
- Le montant du projet s'élève à 12.462€ HT
- Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'ADVB transition 2023.
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve :
  - Le projet de travaux pour le local communal
  - Sollicite pour le projet une subvention au titre de l'ADVB transition 2023
  - Dit que le financement sera assuré comme suit :
  - Montant de l'opération : 12.462€ HT
  - Demande Département ADVB au taux de 50% : 6.231€
  - Autofinancement : 6.231€

Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à demander une subvention d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs pour la chaudière du 48, rue Bernonville et l'autorise à signer tous les documents y afférents.**

- Madame le Maire sollicite l'autorisation de demander une subvention à l'Etat dans le cadre du CUA, pour le projet « l'environnement : des questions, des réponses, c'est l'affaire de tous »
  - Coût total de 16.018€
  - Subvention sollicitée auprès de l'Etat : 12.814€
  - Financement par la commune : 3.204€

- **Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame le Maire à demander une subvention à l'ETAT, dans le cadre du CUA, tel que détaillé ci-dessus, pour le projet « l'environnement : des questions, des réponses, c'est l'affaire de tous » et autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents**

#### **6. Coopératives scolaires**

Madame le Maire propose d'octroyer 19€ par élève aux coopératives scolaires, soit :

école La Paix	19€ x 42 élèves	798€
école Lebas	19€ x 68	1.292€
école du Chaufour	19€ x 39	741€
Groupe scolaire primaire	19€ x 247	4.693€

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'octroi des montants, tels que détaillés ci-dessus, aux coopératives scolaires des écoles selon le tableau ci-dessus.**

#### **7. Passeport association**

- Madame le Maire sollicite :
- L'annulation de la délibération N°2023/02/8 du 13/2/2023 pour le basket pour 14 enfants
- le paiement pour le passeport association concerne pour le basket :
  - 5 enfants x 15€, soit 75 euros
- **Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'annulation de la délibération N°2023/02/8 du 13/2/2023 pour le basket pour 14 enfants et le paiement pour le passeport association concerne pour le basket :**
  - 5 enfants x 15€, soit 75 euros

#### **8. Commission des fêtes**

##### ***COMPTE RENDU DE LA REUNION DES FETES DU 20 FEVRIER 2023***

**Étaient présents :** Messieurs Georges DEVENOT, Fred FELEDY, Jean-Claude DEBAISIEUX, Mesdames Marie-Jeanne MOREL, Yveline LASSELIN, Nathalie RICHARD, Dominique LAUDOUX,

**Étaient excusés :** Messieurs Marc ROCHE, Philippe JOUVENET, Jean-François EVE, Jean-Claude MROCZKOWSKI, Mesdames Marie-Hélène LEROY, Sylvie LUKOWIAK, Carole THELLIEZ.

**Était absente :** Laurie GLINEUR

- **FETE DU CHAUFOUR – 11 JUIN 2023**

3 prestataires ont fait des propositions.

**CHIFLAOS PRODUCTIONS**

1 offre pour un coût de 24 900 €

1 offre pour un coût de 28 500 €

**TOP REGIE**

1 offre pour un coût de 29 012,50 €

**DIVAN PRODUCTIONS**

1 offre pour un coût de 31 650 €, de 29 500 €, 26 375 €, 23 700 €, 36 650 €, 29 500 €, 26 375 €

La commission a choisi TOP REGIE pour un coût de 29 012,50 € avec pour tête d'affiche les chanteurs Planet Tubes et la folie des années 80 avec Patrick Hernandez ;

Et il est le seul prestataire qui inclut le car podium dans sa proposition.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir la proposition de top régie pour un coût de 29012,50€**

**9. Commission des affaires sociales du 20 février 2023**

**COMPTE-RENDU**

**REUNION DES AFFAIRES SOCIALES EN DATE DU 20 FEVRIER 2023 A 18H**

**ETAIENT PRESENTES :** Mesdames LAUDOUX, BETRANCOURT, EICKMAYER, MOREL et LASSELIN.

**ETAIENT EXCUSEES :** Mesdames LEROY, RICHARD et BOLEUX.

**ETAIT ABSENT :** Monsieur FELEDY.

-----  
**CADEAUX – FETE DES MERES**

La commission des Affaires Sociales a présenté 3 devis :

- La Société HELFRICH-FARRJOP,
- COSMA-TERRA,
- La Société EDEN

Ces différentes entreprises ont proposé divers lots et le choix des membres de la commission s'est porté sur :

- **La Société EDEN**  
**219 Route d'ABBEVILLE**  
**80 000 AMIENS**

Elle a opté pour un 1 lot de « 2 draps de bain - 90x150cm » - collection AMPHORA à **17€**

Il sera effectué une commande de 480 exemplaires soit une somme totale de :

$$480 \times 17€ = 8160€$$

Comme l'an passé, les inscriptions se dérouleront en mairie à partir du **lundi 17 avril 2023 jusqu'au 19 mai 2023**. Quant à la distribution, celle-ci aura lieu à la Mairie **le samedi 3 juin 2023 de 9 heures à 17 heures** sans interruption afin de permettre à toutes les mamans de s'y rendre. Aucune remise ne sera effectuée ultérieurement en mairie

La Commission des Affaires Sociales a émis, à **l'unanimité**, un avis favorable sur le choix du cadeau pour la fête des mères 2023.

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir les propositions de la commission et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents y afférents.**

#### **10. Emprunt pour la commune : AJOUT SOLLICITE**

Madame le Maire informe que la Banque Postale sollicite une délibération à la date du vote du budget 2023.

Il est donc proposé d'annuler la délibération N° 2023/02/7 du 13 février 2023 et de la remplacer par la présente délibération.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de faire un emprunt de 500.000 euros pour les travaux et de signer tous les documents y afférents.

Elle rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 500.000 euros.

La Poste propose un prêt social de 500.000 euros sur 20 ans au taux de 3,83%

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par la Banque Postale, **et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser l'emprunt suivant et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cet emprunt :**

Article 1 : principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 500.000 euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux de réfection de la salle des sports

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 1/4/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 500.000 euros

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 31/3/2023, en une fois, avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,83%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

#### Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale

**Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité accepte l'emprunt tel que défini ci-dessus et autorise Madame Le Maire à signer les documents y afférents.**

### **11. Questions diverses**

#### ➤ SIGPH (piscine d'Hornaing)

Madame le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 20/2/2023 :

Situation financière provisoire :

388.937€54 en recette de fonctionnement réalisée

295.783€33 en dépense de fonctionnement réalisée

393.697€90 en recette d'investissement réalisée

371.627€75 en dépense d'investissement réalisée

Les participations de chaque commune ont été calculées (voir tableau joint).

Le coût des travaux pour la nouvelle piscine est de 4.876.419€07 : des subventions ont été sollicitées.

Prévisionnel pour l'ouverture : octobre 2023.

#### ➤ SICAEI (syndicat intercommunal d'aide à l'enfance inadaptée) :

- Une réunion a eu lieu le 16 février 2023 :
- Avec le rapport d'orientation budgétaire (ROB)
  - La délibération comptable
  - La location des anciens bâtiments de l'ESAT Dorignies par la ville de Douai
- Participation des communes au SICAEI : 1,65€ par habitant
- 3 subventions exceptionnelles étaient présentées :

- Accord pour le foyer de vie Bernard Pagniez d'Auberchicourt : paiement du reste à charge de 2.000€ pour l'envoi de 6 danseurs résidents au concours national du 14 mars 2023 en Guadeloupe
- Accord de 1.000€ pour le « sourire d'Anaïs » de Lauwin-Planque, pour les stages de rééducation motrice en Espagne (petite fille de 5 ans qui souffre d'hémiplégie)
- Demande mise en attente pour la subvention sollicitée par les « Amis d'Andy »

➤ Madame le Maire informe que Match va implanter des bornes de recharge électrique.

**L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h46**